

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Documents à l'intention des parents

POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2026-2027

Date d'adoption par le CÉ :2026-06-15

À NOTRE ÉCOLE
À l'École forestière de La Tuque, les interventions éducatives reposent sur des valeurs de respect, de bienveillance et de collaboration. L'ensemble de l'équipe-école travaille à offrir un milieu de vie sain, sécuritaire et propice aux apprentissages, où chaque élève peut s'épanouir. Conformément à l'article 75.3 de la Loi sur l'instruction publique, chacun doit contribuer et veiller à ce qu'aucun élève ne soit victime d'intimidation ou de violence. Dans cette perspective, le plan de lutte vise à prévenir et à contrer ces situations, tout en renforçant le sentiment de sécurité, facteur déterminant de la réussite éducative.
PORTRAIT DE LA SITUATION ET PRIORITÉS
À la suite de l'analyse du Portrait du climat scolaire et de la violence 2025-2026 de l'École forestière de La Tuque, voici une synthèse des forces, des vulnérabilités et des priorités d'action recommandées. Analyse du portrait : Forces et vulnérabilités majeures Les forces du centre : - Sentiment de sécurité et bien-être : Une vaste majorité d'élèves (91 %) se sentent en sécurité dans l'établissement et 92 % affirment avoir de bonnes relations avec leurs enseignants. - Relations personnel-élèves : Le climat de soutien est excellent; 93 % des élèves rapportent de bonnes relations avec les membres du personnel, et 92 % sentent que les adultes les aident à se sentir les bienvenus. - Mobilisation du personnel : Le personnel scolaire affiche un moral exemplaire, avec 100 % des répondants affirmant éprouver du plaisir à venir travailler et 100 % se sentant motivés. - Sentiment d'efficacité : Le personnel se sent massivement capable d'intervenir lors de bagarres (100 %) ou d'insultes (100 %). Les vulnérabilités majeures : - Climat de justice et d'engagement : Seulement 68 % des élèves estiment recevoir les conséquences qu'ils méritent. De plus, la participation des élèves aux prises de décisions (70 %) et à l'organisation d'activités de prévention (69 %) est plus faible que les autres indicateurs de climat. - Violences verbales : Les insultes et les propos impolis restent les comportements les plus fréquents. 45,8 % des élèves ont observé des pairs se faire insulter, et 60 % du personnel a observé de l'impolitesse de la part des élèves. - Besoins de formation : Bien que motivé, le personnel exprime des besoins de formation clairs, notamment sur l'intervention en situation de crise (31,3 %) et sur les diverses formes de violence (37,5 %). ----- 3 priorités d'action (Analyse globale) - Renforcer l'engagement des élèves : Mettre en place des mécanismes formels pour consulter les élèves et les impliquer activement dans l'organisation des activités de prévention de la violence, afin de passer d'un rôle passif à un rôle d'acteur du changement. - Améliorer la perception de la justice scolaire : Clarifier et communiquer davantage sur la gradation des conséquences pour s'assurer que les élèves perçoivent le système disciplinaire comme équitable et cohérent. - Programme de civilité et respect : Cibler la réduction des agressions verbales et de l'impolitesse par des ateliers de sensibilisation, car ce sont les comportements nuisibles les plus observés par les élèves et le personnel.
PORTRAIT DE LA SITUATION ET PRIORITÉS AU REGARD DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL
Constat : Bien que la victimisation directe reste relativement faible (6 % des élèves rapportent des propos non désirés et 4,8 % des gestes), la visibilité de ces comportements est préoccupante : environ 31 % des élèves et 32 % du personnel ont observé des gestes ou des mots déplacés à connotation sexuelle entre élèves depuis le début de l'année. Priorités d'action : - Éducation sur le consentement et les propos sexistes : Développer des ateliers spécifiques pour aider les élèves à identifier et à cesser les "blagues" ou commentaires à connotation sexuelle qui banalisent ce type de violence. - Formation du personnel sur les conduites sexuelles : Répondre au besoin de formation de 16 % du personnel concernant l'orientation et l'identité sexuelle pour mieux soutenir les élèves ciblés.



LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

Nous souhaitons travailler en partenariat avec vous et nos partenaires communautaires afin de soutenir les élèves à l'école comme à la maison. Cette collaboration s'appuie sur une confiance mutuelle permettant de se fier les uns aux autres, sur la complémentarité des savoirs expérientiels des parents et des savoirs professionnels de l'équipe-école. Nous misons aussi sur l'empathie, soit la capacité de comprendre le vécu de l'autre, en tenant compte des contextes parental, professionnel et communautaire. Ensemble, nous contribuons à un climat sécurisant et propice aux apprentissages, favorable à la réussite de chaque élève.

QUELQUES DISTINCTIONS

Manque de civilité	Conflit	Violence	Intimidation	Violence à caractère sexuel	Cyberviolence
• Actes d'agressivité mineurs • Impolitesses • Écarts de conduite • Non-respect du code de vie de l'école	• Forces égales • Souvent entre amis • Peut s'accompagner de gestes agressifs • Les deux peuvent se sentir perdants • Se règle par médiation ou négociation	• Manifestation de force • S'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, etc.) • Intentionnelle • Engendre un sentiment de détresse • Atteinte à l'intégrité ou au bien-être ou aux droits ou aux biens.	• Caractère répétitif • Délibéré ou non • Direct ou indirect • Inégalité du rapport de force • Engendre un sentiment de détresse • Léser, blesser, opprimer ou ostraciser	• Par le biais de pratique sexuelle ou ciblant la sexualité • Toute inconduite (gestes, paroles, attitudes, etc. incluant celle relative aux diversités sexuelles et de genre) • Non désirée • Exprimée directement ou indirectement • Comportement sexualisé problématique	• Violence ou intimidation • À caractère sexuel ou non • Sur les réseaux sociaux, par textos, ordinateurs ou autre

DÉNONCER UNE SITUATION D'INTIMIDATION, DE VIOLENCE OU
SIGNALER UNE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

1. Nommer la situation	2. Soutenir votre enfant	3. Prise en charge par l'école	4. Mesures de soutien et d'encadrement	5. En cas d'insatisfaction
Permettez à votre enfant d'identifier les faits et les émotions vécues. Encouragez-le à interpeller un adulte de confiance à l'école pour lui faire part de la situation.	Si votre enfant a besoin d'aide, faite part de la situation à son enseignant.e ou à un.e adulte de confiance qui l'accompagnera pour dénoncer la situation à l'école.	Au moment même où une situation est dénoncée ou qu'un acte est constaté, des actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le 1 ^{re} intervenant (témoin direct ou confident) et vise la sécurité de tous.	Le 2 ^e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées. Après avoir considéré les besoins et les intérêts des élèves, des mesures de soutien et d'encadrement seront mises en place. L'école effectuera un suivi auprès de vous.	À tout moment, vous pouvez dénoncer une situation en transmettant un courriel à la direction d'établissement ou en appelant à l'école.
CONFIDENTIALITÉ Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation seront traitées de manière confidentielle. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime. Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, l'égalité du geste posé, etc.)			INSATISFACTION Si vous êtes toujours insatisfaits du traitement donné à votre plainte par la direction de l'école, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaires de l'Énergie en suivant les étapes indiquées sur notre site Internet dans la section Plaintes.	

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d’effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au **protecteur régional de l’élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l’élève.

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, en tout temps, signaler la situation à la **police** ou à la **direction de la protection de la jeunesse** (DPJ), que vous ayez ou non rapporté la situation à l’établissement scolaire, au centre de services scolaire ou au protecteur régional de l’élève. Les signalements et les plaintes adressées à l’établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.

RESSOURCES

Protecteur national de l'élève	Commission des services juridiques	Direction de la protection de la jeunesse	Sûreté du Québec La Tuque
Formulaire de plainte web Téléphone ou texto : 1 833 420-5233 Courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca	1-833-732-2847 projet@rebatir.ca Projet rebâtir (Consultation juridique gratuite pour les personnes victimes de violence sexuelle)	Numéro de téléphone : 819-523-4373 Numéro sans frais : 1 800 567-8520	819 523-2731 Urgence 911
Direction d'école : Audrey Goulet Courriel de la direction : agoulet@cssenergie.gouv.qc.ca Numéro de téléphone de l'école : 819 676-3006 Personne responsable du traitement des plaintes au centre de services scolaire de l'Énergie : Marie-Ève Charest 819 539-6971, poste 2326			